



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **3 avril 2017**

Décision n° **CP-2017-1563**

commune (s) : Lyon 4° - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Fontaines sur Saône - Caluire et Cuire

objet : Mission d'assistance pour la gestion externalisée du service public de production et de distribution de chaleur urbain du plateau nord - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mars 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 04 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Crimier (pouvoir à Mme Laurent), Vesco (pouvoir à M. Bernard), Vincent (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Rabatel, Piantoni.

Commission permanente du 3 avril 2017**Décision n° CP-2017-1563**

objet :	Mission d'assistance pour la gestion externalisée du service public de production et de distribution de chaleur urbain du plateau nord - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La Métropole de Lyon est l'autorité compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur et de froid urbains sur l'ensemble de son territoire. Elle dispose d'un réseau de chaleur urbain, dont le contrat de concession arrive à échéance au 30 juin 2019, sur la Commune de Rillieux la Pape. Un autre réseau de chaleur urbain existe également à proximité de Rillieux la Pape, celui de Sathonay Camp, dont l'exercice de la compétence est jusqu'à présent assuré par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (Sigerly).

Afin d'assurer la continuité du service public au-delà du 30 juin 2019 pour le réseau de Rillieux la Pape et pour définir les modalités d'exercice de ce service, le recours à une assistance externe est nécessaire.

Cette assistance technique, juridique et financière, permettra à la Métropole de procéder au choix et à la mise en œuvre du ou des modes de gestion pour l'exploitation des réseaux publics de chaleur urbains sur la zone plateau nord, qui recouvre les Communes de Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Fontaines sur Saône, Caluire et Cuire et Lyon 4°. Cette assistance est relative à l'ensemble des étapes de préparation et de passation du mode de gestion du service public.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à la mission d'assistance pour la gestion externalisée du service public de production et de distribution de chaleur urbain du plateau nord.

Cet accord-cadre fait l'objet de bons de commande, conformément aux articles 78 ou 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une durée ferme de 4 ans, à compter de la notification du marché.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 75 000 € HT, soit 90 000 € TTC et maximum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 février 2017, a choisi l'offre du groupement d'entreprises Naldeo / Finance Consult / Cabanes Neveu Associés.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande concernant la mission d'assistance pour la gestion externalisée du service public de production et de distribution de chaleur urbain du plateau nord et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Naldeo / Finance Consult / Cabanes Neveu Associés, pour un montant minimum de 75 000 € HT, soit 90 000 € TTC et maximum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 à 2021 - compte 6228 - fonction 758 - opération n° 0P31O4661.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 avril 2017.

.
.